

937^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 septembre 2022 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-09-13-01

NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT POUR LA 937^E SÉANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le greffier ou le greffier adjoint doit assister à la séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE, exceptionnellement, les titulaires de ces postes sont dans l'impossibilité d'assister à la séance du mois de septembre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE madame Julie Tremblay soit nommée greffière adjointe pour la 937^e séance du conseil municipal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-02

ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section IX. Divers, ajouter les points suivants :

1. Centre de formation professionnelle de la Baie-James – Événement « Défi des recrues, édition 2022 » – Contribution financière – Autorisation
 2. Convention de cession de propriétés immobilières entre Glencore Canada Corporation, Développement Matagami inc. et la Ville de Matagami – Autorisation et signataire
- ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 936^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 936^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'août 2022, qui s'élèvent à 179 965,37 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 août 2022, qui s'élèvent à 44 799,95 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2022, qui s'élèvent à 201 285,37 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-05
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
CONSTRUCTION DE NEUF (9) DALLES DE BÉTON
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour la construction de neuf (9) dalles de béton auprès de quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux (2) soumissions, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes incluses)</u>
Construction Filiatrault inc.	49 048,33\$
Construction Rénovation B. Dufresne inc.	20 221,23 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ATTRIBUER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Rénovation B. Dufresne inc., pour un montant de 20 221,23 \$, taxes incluses, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-06
PLAN DIRECTEUR POUR LA MISE À NIVEAU DES PARCS MUNICIPAUX
POUR ENFANTS – OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME L'ESCABEAU
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une proposition à la firme L'ESCABEAU, Coop de travailleurs pour une offre de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur pour la mise à niveau des parcs municipaux pour enfants;

ATTENDU QUE L'ESCABEAU a déposé une proposition pour un montant de 22 971,44 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à la firme L'ESCABEAU, Coop de travailleurs le contrat pour l'élaboration d'un plan directeur pour la mise à niveau des parcs municipaux pour enfants, pour un montant de 22 971,44 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de service datée du 2 août 2022;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-07

PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LA RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE DU RÉSEAU – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, la Ville de Matagami désire adopter un plan visant à limiter autant que possible, voire éliminer, la présence de plomb dans l'eau potable;

ATTENDU QUE les actions découlant d'un tel plan permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires, au besoin;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami partage la préoccupation du gouvernement du Québec à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et qu'elle désire s'engager à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADOPTER le Plan d'action municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau, daté du 25 juillet 2022, tel que déposé par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques;

- ET D'ADOPTER le Plan d'action suite à la présence de plomb dans l'eau potable, daté du 28 juillet 2022, tel que déposé par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-08

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**APPELS D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS AFIN D'OBTENIR
LES SERVICES FINANCIERS ET LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE
GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ
AUTORISATION ET ENGAGEMENTS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780) (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (RLRQ, c. A-3.001);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ, en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), au 31 août de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, par le biais d'un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux (2) appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'Union des municipalités du Québec;
- QUE la Ville de Matagami s'engage à compléter pour l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;
- QUE la Ville de Matagami confirme son adhésion aux deux (2) regroupements de l'Union des municipalités du Québec pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'Union des municipalités du Québec le processus menant à l'adjudication des deux (2) contrats;
- QUE deux (2) contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement annuel pourront être octroyés par l'Union des municipalités du Québec, selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;
- QUE la Ville de Matagami s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;
- ET QUE la Ville de Matagami s'engage à payer annuellement, à l'Union des municipalités du Québec, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-09

**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES
PROCLAMATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1^{er} octobre *Journée internationale des personnes âgées*;

ATTENDU QU'en 1991, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées;

ATTENDU QUE la composition de la population mondiale a radicalement changé au cours des dernières décennies, faisant passer l'espérance de vie de 46 à 68 ans;

ATTENDU QU'au cours des trois (3) prochaines décennies, le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler, atteignant plus de 1,5 milliard de personnes en 2050;

ATTENDU QUE la *Journée internationale des personnes âgées* permet de valoriser l'image des aînés, de créer des liens intergénérationnels et de mettre en lumière le travail des associations et organisations œuvrant pour le bien-être des seniors au sein de la société;

ATTENDU les engagements de la Ville de Matagami à titre de Municipalité amie des aînés, pour la période 2022 à 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

- DE PROCLAMER le 1^{er} octobre 2022 comme étant la Journée des personnes âgées sur le territoire de la ville de Matagami;
- ET DE CONFIRMER que la Ville de Matagami adhère aux principes des Nations Unies quant à la *Journée internationale des personnes âgées*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-10
SERVICE DES LOISIRS
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ENGAGER monsieur Éric Pinard au poste de préposé aux loisirs, et ce, à compter du 12 septembre 2022, à titre d'employé temporaire;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-11
SERVICE DES LOISIRS
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
POSTE DE SURVEILLANT DU CENTRE CIVIQUE ET POSTE D'ASSISTANT-SURVEILLANT-SAUVETEUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D’ENGAGER monsieur Alexis Girard au poste de surveillant au centre civique, et ce, à compter du 24 août 2022;
- D’ENGAGER madame Kémyane Boucher au poste d’assistante-surveillante-sauveteuse, et ce, à compter du 30 août 2022;
- D’ENGAGER madame Chloé Leduc au poste d’assistante-surveillante-sauveteuse, et ce, à compter du 30 août 2022;
- D’ENGAGER madame Adriana Plante au poste de surveillante au centre civique, et ce, à compter du 31 août 2022;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2022-09-13-12
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’ACCEPTER la démission de monsieur Jimmy Alain à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 8 juillet 2022;
- ET DE LE REMERCIER les services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2022-09-13-13
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère de l’Éducation*

- i) Lettre du 26 août 2022 – Aide financière octroyée à la Ville dans le but d’offrir la gratuité des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques, pour l’exercice financier 2022-2023

2022-09-13-14
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2022 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2022 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2022 de monsieur Mathieu Pichette, lieutenant au Service de sécurité incendie, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2022 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-15
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA BAIE-JAMES
ÉVÉNEMENT « DÉFI DES RECRUES, ÉDITION 2022 »
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la 3^e édition de l'événement « Défi des recrues » se tiendra les 5 et 6 octobre prochains à Chibougamau;

ATTENDU QUE le « Défi des recrues » permet aux jeunes jamésiens de la première à la troisième secondaire d'en apprendre plus sur les entreprises du Nord-du-Québec qui contribuent au développement des secteurs miniers et forestiers, essentiel développement économique régional;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de la Baie-James a adressé une demande de partenariat à la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'OCTROYER une aide financière de 500 \$ pour la tenue de la 3^e édition de l'événement « Défi des recrues », qui aura lieu à Chibougamau, les 5 et 6 octobre 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-16

**CONVENTION DE CESSION DE PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ENTRE
GLENCORE CANADA CORPORATION, DÉVELOPPEMENT MATAGAMI
INC. ET LA VILLE DE MATAGAMI – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Glencore Canada Corporation (ci-après « Glencore ») et ses prédécesseurs exploitent depuis 1963 un camp minier situé à environ dix (10) kilomètres à l'ouest de la Ville de Matagami (ci-après « Mine Matagami »);

ATTENDU QUE les opérations de la Mine Matagami ont cessé à l'été 2022;

ATTENDU QUE Glencore est notamment propriétaire de dix-huit (18) propriétés résidentielles situées sur le territoire de la ville de Matagami, qui servent principalement de résidences pour les employés de la Mine Matagami, ainsi que trois (3) terrains vacants situés également sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite éviter la mise en vente concurrente des desdits immeubles par Glencore, en raison notamment des conséquences potentielles qu'une telle opération pourrait avoir sur le marché immobilier et ses citoyens;

ATTENDU QUE Développement Matagami inc. est le mandataire privilégié de la Ville pour la gestion de propriétés résidentielles sur son territoire;

ATTENDU QU'il a lieu de définir les engagements, les indemnités et les autres modalités relatifs à la cession des dix-huit (18) propriétés résidentielles et des trois (3) terrains vacants situés sur le territoire de la ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'APPROUVER la Convention de cession de propriétés immobilières à intervenir entre Glencore Canada Corporation, Développement Matagami inc. et la Ville de Matagami;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la convention à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-09-13-17

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de septembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2022-09-13-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 48.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS, OMA
GREFFIER

